

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140619-2014_B212-DE
Date de télétransmission : 24/06/2014
Date de réception préfecture : 24/06/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JUIN 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B212

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs au broyage et à la valorisation des déchets végétaux issus des déchèteries et des services techniques municipaux au nord de la CPA – 2 lots (n°14M001 et 14M002)

Le 19 juin 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues - CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOUVE Mireille

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_02

BUREAU DU 19 JUIN 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer les marchés relatifs au broyage et à la valorisation des déchets végétaux issus des déchetteries et des services techniques municipaux au nord de la CPA – 2lots (n°14M001 et 14M002)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne un marché relatif au broyage et à la valorisation des déchets végétaux collectés sur les déchetteries et les services techniques municipaux situés au Nord Est et au Nord Ouest de la CPA. Ces déchets seront acheminés sur le site récepteur par les opérateurs de gestion des déchetteries. Les prestations concernées sont, à titre principal, le broyage et le compostage des déchets verts évacués par les exploitants des déchetteries.

A titre accessoire, les prestations portent sur le broyage de végétaux sur les plateformes CPA ainsi que sur la mise à disposition d'une partie du compost produit auprès des ménages.

Economie du marché :

Objet du marché :

Le présent marché a pour objet l'exécution de prestations de broyage et de valorisation des végétaux issus des déchetteries au Nord de la Communauté du Pays d'Aix, ainsi que les végétaux issus des services techniques de certaines communes.

Les déchetteries concernées sont : Eguilles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Rognes, Saint Cannat Le Puy Sainte Réparate, Meyrargues, Pertuis, Peyrolles, Saint Paul lez Durance, Venelles.

La prestation de transport des déchets des déchetteries vers les sites de traitement ne fait pas partie du présent appel d'offres.

Allotissement, tranches et variantes :

Les prestations du présent appel d'offres font l'objet de deux lots séparés :

LOT 1 : Valorisation des déchets inertes issus des déchèteries de la zone Nord Est du Pays d'Aix

Les déchèteries concernées sont : le Puy Ste-Réparate, Meyrargues, Pertuis, Peyrolles, St-Paul lez- Durance et Venelles

LOT 2 : Valorisation des déchets inertes issus des déchèteries de la zone Nord Ouest du Pays d'Aix

Les déchèteries concernées sont : Eguilles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Rognes, St-Cannat.

La consultation n'ouvre pas aux candidats la possibilité de présenter des variantes. L'exécution du marché n'est pas scindée en tranches.

Durée du marché :

Le marché est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification, reconductible trois fois pour une durée identique.

Mode d'exécution du marché :

Le marché est à bons de commande au sens de l'article 77 du Code des marchés publics.

Prix : Le marché est traité à prix unitaires. Ils sont révisables tous les six mois à compter de la date d'émission du premier bon de commande.

Montant du marché :

Le volume contractuel des prestations pour 12 mois se situe pour les 2 lots dans les limites quantitatives suivantes :

- § Minimum : 4 000 tonnes ;
- § Maximum : 7 000 tonnes

Le montant du marché résultera de l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Estimation du marché :

Le montant estimatif du lot 1 est de 239 371 Euros T.T.C

Le montant estimatif du lot 2 est de 230 131 Euros T.T.C

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure d'appel d'offres européen ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 31 janvier 2014 aux journaux suivants :

- BOAMP (Avis publié le 5 février 2014) ;
- JOUE (Avis publié le 5 février 2014) ;
- La Provence (Avis publié le 4 février 2014) ;

Sur la base des critères pondérés suivants :

§ Coût global des prestations – 80%

§ Valeur technique – 20 %

La Commission d'appel d'offres réunie le 12 juin 2014 a décidé d'attribuer :

-Le lot n°1 relatif au marché 14M001 à la société MACAGNO pour un montant estimatif de 221 969 € TTC ;

--Le lot n°2 relatif au marché 14M002 à la société MACAGNO pour un montant estimatif de 213 345 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération N° 2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU l'avis de la commission d'appel d'offre en date du 12 juin 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°14M001 relatif : **LOT 1 : Valorisation des déchets verts issus des déchetteries de la zone Nord Est du Pays d'Aix** attribué à la société **MACAGNO** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **221 969 € TTC**. Le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M002 relatif :**LOT 2 : Valorisation des déchets verts issus des déchetteries de la zone Nord Ouest du Pays d'Aix** attribué à la société **MACAGNO** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **213 345 €** TTC. Le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 812, Nature : 611

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs au broyage et à la valorisation des déchets végétaux issus des déchèteries et des services techniques municipaux au nord de la CPA – 2 lots (n°14M001 et 14M002)

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



23 JUIN 2014